

Procès verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 à 18h15.

Membres présents : Bernard Cellier, Régine Gué, Valerie Deppe, Nina Eymard , Pierre-Julien Cournil, Martine Girard, Sylvain Desbrosses.

Membres absents : Lydie Latin, Michel Henry-Mersenne, Maxime Bono, Ludovic Benini

Pouvoirs : Michel Henry Mersenne donne son pouvoir à Valérie Deppe, Maxime Bono donne son pouvoir à Pierre Julien Cournil, Ludovic Benini donne son pouvoir à Régine Gué.

Secrétaire de Séance : Pierre Julien Cournil

1) Approbation du compte rendu du précédent conseil du 18/11/2024.

→ **Approuvé à l'unanimité**

2) Délibération portant sur l'avancement de grade de la secrétaire de mairie.

Conformément à l'avis du comité social départemental, il est proposé d'entériner l'avancement de grade de la secrétaire de mairie en adjoint administratif principal de catégorie C au taux de 100%.

→ **Approuvé à l'unanimité**

3) Délibération portant sur l'approbation des évolutions apportées à l'avant-projet sommaire du programme de travaux sur le réseau d'eau de la commune et sur l'autorisation donné au Maire pour déposer des demandes de subventions conformément à cet avant-projet.

Présentation des évolutions envisagées à l'avant-projet sommaire du programme de travaux sur le réseau d'eau communal par Mme Cécile Racinais du Pôle technique départemental.

Un premier avant-projet sommaire de programme de travaux de rénovation du réseau d'eau a été adopté en 2024 par le Conseil Municipal à la suite de la réalisation du schéma eau potable. Ce programme était alors estimé à 335 900€ d'investissement. Or, des études complémentaires pour consolider cet avant-projet, ainsi que l'inflation constaté depuis ce premier chiffrage, amène à réévaluer le montant des investissements prévus (+23%).

Dans le détail, les évolutions apportés à l'avant-projet sont les suivantes :

T.1 : Adduction d'eau de la conduite de l'Adoux

Remplacement de la conduite en vieille fonte (cassante) sur 1,4km par une adduction DN60 en (nouvelle) fonte. Concernant ce poste de travaux une attention particulière devra être porté au contrat passé avec le maître d'œuvre pour pouvoir adapter le métré d'adduction réellement posé et notamment celui sur rocher (estimé à ce jour à 50%).

T.2 : Drain captage de l'Adoux

Sécurisation et facilitation de l'entretien du drain du captage de l'Adoux par la rénovation du regard ainsi que le remplacement de l'échelle d'accès (rouillée et dangereuse)

T3 et T3 bis : Réseau d'eau rue du Tilleul, réseau d'assainissement et poteau incendie

- Réparation du réseau de distribution fuyard rue du Tilleul en PEHD diamètre 60
- Pour le réseau d'assainissement, plusieurs scénarios ont été envisagés. La reprise totale du réseau avec séparation du réseau d'eau pluviale est chiffrée à ce jour à plusieurs dizaines de milliers d'euros supplémentaires. Il est donc retenu le projet de réparer le réseau d'assainissement uniquement lorsque celui-ci se trouve à proximité immédiate des réseaux d'adduction d'eau (même tranchée) pour mutualiser les coûts. Une réfection généralisée du réseau d'assainissement et notamment pour envisager une séparation des réseaux collecteurs d'eau pluviales devra faire l'objet d'un diagnostic spécifique.
- Déplacement du poteau incendie devant le temple de façon à permettre un meilleur accès pompier ainsi qu'un branchement direct sur la conduite d'adduction d'eau du village en diamètre 100mm sans avoir à tirer un nouveau linéaire (prévu initialement)

T4 : Conduites d'eau du hameau des Chambards

- Abandon des conduites d'eau en amiante / ciment en parcelles privée et renouvellement des conduites d'eau fuyardes en domaine public
- Intégration à ce poste de travaux de l'adduction d'eau du hameau de la Scie. Travail à réaliser pour déterminer le meilleur itinéraire pour cette adduction (notamment au regard des relevés topo).

T.5 : Adduction d'eau du hameau du Moulin

- Maîtrise de la pression d'eau au niveau du hameau du Moulin en installant un réducteur de pression sur la conduite qui descend du réservoir des Charles.
- Pas de nécessité de remplacer le réseau d'adduction (état correct)

Au total, ces évolutions entraînent une réévaluation du coût total estimé du programme de travaux à 459 000€, auxquels il convient d'ajouter 77 000€ d'études et de maîtrise d'œuvre prévisionnel. Le total, études et MOE comprises, de ce nouvel avant-projet sommaire s'élève ainsi à 536 000€.

Il est proposé d'approuver ce nouvel avant-projet sommaire du programme de travaux relatif à la rénovation du réseau d'eau de la commune et d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme et de l'Etat via la DETR pour aider la commune à réaliser ce programme (prévisionnel de 50% CD26, 30% DETR).

→ Approuvé à l'unanimité

4) Délibération portant sur le choix d'un géomètre.

Après étude comparative des deux devis obtenus suite à la consultation lancée, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise BEAUR qui prévoit la mise en œuvre de techniques (LIDAR) plus adaptées au contexte géomorphologique de la commune (fort relief avec végétations denses).

→ Approuvé à l'unanimité

5) Délibérations portant sur l'évolution du tarif de l'eau

Mme Cécile Racinais du Pôle technique Départemental sur l'eau présente ses éléments d'analyse budgétaire concernant les charges et les recettes communales relatives à la gestion et à la distribution de l'eau potable pour la commune.

Actuellement, toutes les redevances de l'agence de l'eau (Prélèvements, Pollution domestique consommation, Modernisation réseaux et Assainissement collectif), pour environ 0,50€/m³, ne sont pas répercutées sur l'abonné et reste donc pour partie à la charge de la commune (sur son budget général).

Globalement, les recettes communales liées à l'eau couvrent les frais de fonctionnement courant de la gestion de l'eau. Elles ne permettent pas de couvrir les dépenses d'investissements nécessaires, en cours, prévues et à venir.

Pour envisager des recettes permettant de couvrir la totalité des dépenses liées à la gestion de l'eau sur la commune (dont l'entretien et la modernisation des réseaux) il conviendrait d'augmenter de manière significative les tarifs de l'eau (abonnement et tarification au m³). A titre d'exemple et de manière estimative, pour une consommation annuelle de 120m³, un abonné verrait sa facture d'eau passé d'environ 230€ à près de 900€/an.

Compte tenu de ces éléments, et suite à un débat au sein du conseil municipal, il est proposé d'ajourner toutes les délibérations prévues ce jour en lien avec une évolution de la tarification de l'eau (point 4-5-6-7 de l'ordre du jour de la convocation). Ces délibérations seront retravaillées en commission finances pour y être éventuellement amendées et seront soumises à un prochain conseil municipal.

→ Approuvé à l'unanimité

6) Délibération portant sur l'enregistrement d'une parcelle classée bien sans maître.

M. le Maire, propose que la parcelle de 2,5ha située sur la montagne de Desse section 0A n° 349 du cadastre, classée « bien sans maître », soit versée au patrimoine communal.

→ Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Chantiers d'entretiens

Mme Régine Gué informe le Conseil que des dégradations ont été constatées sur la cabane du Lauset (taggs). Elle propose que des travaux de peintures y soient entrepris. Par ailleurs, elle propose d'engager un chantier collectif avec les habitants du village afin d'entretenir la cour derrière la mairie. Sylvain Desbrosses propose d'en profiter pour travailler la question de la mobilisation bénévoles et de réhabiliter le principe de travaux collectifs visant à mobiliser les habitants pour le nécessaire entretien et l'embellissement du village. Le public met en avant la nécessité d'intégrer les jeunes du village dans ces démarches. Pierre-Julien Cournil rappelle que des chantiers collectifs sont déjà spontanément organisés par les habitants pour entretenir des équipements et lieux communs mais plutôt à l'échelle des quartiers et hameaux du village. Il propose de s'appuyer également sur cette logique géographique pour mobiliser les habitants.

Venue du SDED

M. Le Maire rappelle que des représentants du Syndicat d'Énergie de la Drôme viendront le 11 février prochain en mairie.

Projet de café associatif

Mme Valérie Deppe rappelle qu'une réunion ouverte aux habitants au sujet du projet de café associatif s'est tenue le 19 décembre dernier. Il y a été présenté le projet proposé par le CAUE et un débat sur le lieu d'implantation de ce café a eu lieu (Temple ou ancienne école) sans pouvoir être tranché. Les conclusions de cette réunion, ainsi que les retours du CAUE ont abouti aux propositions suivantes :

- Besoin de création d'une association dédiée à la mise en œuvre du projet de café associatif
- Nécessité d'aller rencontrer d'autres cafés associatifs pour se rendre compte de leurs réalités et de leurs contraintes (logique de benchmarking)
- Nécessité de bien définir le projet, aussi pour lui donner vie
- Besoin de rédiger un cahier des charges du projet d'aménagement pour un futur maître d'œuvre

Sylvain Desbrosses indique que le projet peut concrètement démarrer sans attendre la mise en œuvre d'un programme de travaux, et que celui-ci prendra aussi corps chemin faisant. Par conséquent, il propose de ne pas trop « phaser » l'avancée du projet, mais de démarrer dès que possible, en s'appuyant sur les « bonnes volontés » des habitants / bénévoles motivés.

Le CAUE dispose encore de 4 jours pour accompagner le projet. Une nouvelle réunion mixte élus / habitants est prévue pour poursuivre les travaux.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h45.